Image not found or type unknown

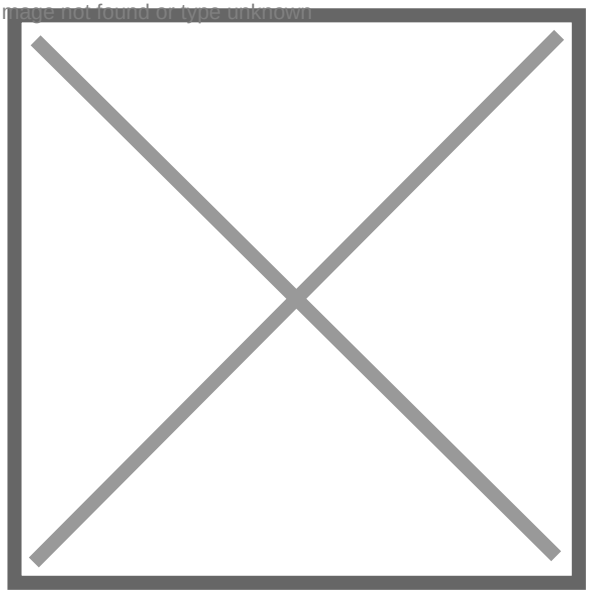

Hériter d'une part dans un compte joint

Par **alatus**, le **05/05/2010** à **21:14**

Bonjour,
mon père avait un compte joint avec deux tantes, il décède, j'hérite de sa part sur ce compte, puis-je la récupérer sans autorisation de qui que soit puisqu'il s'agit de succession.
merci.

Par **Upsilon**, le **05/05/2010** à **21:43**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Vous aurez, en tout état de cause, besoin d'un certificat d'hérédité pour avoir accès à l'argent sur le compte joint.

Ce certificat vous sera délivré par un notaire sous condition de présentation de votre carte d'identité, votre livret de famille et l'acte de décès de votre père.

Le notaire vous indiquera la procédure à suivre afin de débloquer votre quote part des fonds.

Par **alatus**, le **05/05/2010** à **21:56**

merci de votre réponse.
Le notaire a déjà établit le projet de succession, ce compte joint y figure divisé par trois avec donc le part de mon père, qui me revient donc.

Mais la question est, est ce que les deux autres personnes du compte peuvent s'opposer pour que je récupère la part de mon père.
Où suis-je obligé de rentrer dans le compte joint.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés